



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions d'étude et d'enseignement au campus Pyramide de l'UPEC

Question écrite n° 5493

Texte de la question

Mme Clémence Guetté appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions d'étude et d'enseignement indignes au sein du campus Pyramide de l'université Paris-Est Créteil (UPEC). L'état du bâtiment Pyramide de l'UPEC, qui fait l'objet d'un bail locatif de 2 millions d'euros annuels depuis 23 ans, renouvelé en juillet 2022 pour 3 ans, ne cesse de se dégrader depuis une quinzaine d'années. Ses étudiants, ses personnels administratifs et ses enseignants doivent faire face à des températures qui peuvent descendre jusqu'à 8 degrés en hiver et monter jusqu'à 35 degrés en été dans les salles de cours, à des bureaux impraticables depuis des inondations, à des plafonds effondrés, toilettes condamnées, à des risques électriques ou encore à des coupures d'électricité ou d'eau potable. Pour l'heure, l'administration s'est limitée au basculement forcé des cours en distanciel. Ce basculement s'est décidé récemment et sans aucun dialogue, en l'absence de représentants des étudiants élus au conseil de faculté depuis la crise du covid-19. La gestion de cette situation se fait dans l'opacité totale pour les étudiants. Les risques psychosociaux que les étudiants et les enseignants subissent ne font que s'accroître : isolement, souffrance psychique, décrochage, difficultés d'apprentissage, problèmes logistiques pour accéder à une connexion ou un espace de travail décent, etc. Ceci s'ajoute par ailleurs à l'absence de salle d'étude accessible en dehors des heures de cours et à une faible amplitude des horaires d'accueil du centre de documentation, ainsi qu'à une offre de restauration largement sous-dimensionnée par rapport à celle des autres sites. Les étudiants méritent d'étudier dans des conditions dignes et ils ont le droit à une égalité de traitement dans la mesure où ils s'acquittent des mêmes frais d'inscription que les autres étudiants de l'UPEC. Il va sans dire que cette situation est le résultat de la baisse drastique des financements publics par étudiant dans l'enseignement supérieur depuis près de 15 ans. Mme la députée s'interroge donc sur ce que le Gouvernement compte entreprendre afin de permettre aux étudiants et enseignants du campus Pyramide de revenir travailler et étudier dans leur université dans des conditions dignes. Elle attire aussi son attention sur les investissements et transformations nécessaires pour améliorer leurs conditions d'étude et de travail à court et à long terme.

Texte de la réponse

L'Université Paris Est Créteil (UPEC) dispose d'un parc immobilier de 162 000 m² SHON réparti sur 3 départements (Val de Marne, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis). Les implantations bâtimementaires de l'université sont majoritairement des biens propriété de l'État et seul le bâtiment Pyramide fait l'objet d'une location. Cette occupation s'avère être effectivement coûteuse, tant pour l'État qui prend en charge la prise à bail que pour l'établissement qui finance des charges très élevées en raison de la vétusté du bâtiment, notamment en termes énergétiques. De plus, ce bâtiment s'avère peu adapté aux activités de formation de l'UPEC. Afin de répondre aux difficultés qu'entraîne l'utilisation de ce bâtiment, l'université a prévu la relocalisation de l'ensemble des cours dans d'autres composantes de l'UPEC situées à proximité (entre 5 et 15 minutes à pied). Les bâtiments de la faculté de droit sont privilégiés car ils sont situés à 5 minutes à pied du bâtiment Pyramide. Pour la prochaine rentrée universitaire, les services du ministère et l'université ont engagé des recherches afin de trouver une solution provisoire permettant de quitter le bâtiment Pyramide et de regrouper l'ensemble du cycle (L

et M) sur le même site. C'est dans ce contexte que le ministère et les services de l'État ont engagé une réflexion, aux côtés de l'université et en lien avec la mairie, pour construire un nouveau bâtiment qui permettra d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions. Ce projet de construction s'établirait à Créteil sur une parcelle (Ilot Jacquard) rendue disponible par la ville à titre gratuit, à proximité immédiate du Campus de l'UPEC et proche de la ligne 8 du métro et de la future ligne 15 du Grand Paris Express. L'opération permettra à l'établissement de bénéficier de locaux neufs et adaptés à ses besoins. Le projet de construction d'un bâtiment sur l'Ilot Jacquard constitue à terme la solution la plus appropriée répondant ainsi aux problématiques que connaît l'université avec le bâtiment Pyramide. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attachera à accompagner l'université dans la réalisation de ce projet vertueux qui permettra des économies d'énergie et une empreinte énergétique moindre.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5493

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1325

Réponse publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3650